

3ème conférence sociale : l'UNSA atteint ses objectifs

Dans une situation économique et sociale très grave, l'UNSA avait fait sans réserve le choix de participer activement à la 3ème conférence sociale. Son objectif était d'obtenir des engagements précis.

D'abord, que le pacte de responsabilité se mette concrètement en œuvre au bénéfice de l'emploi, notamment des jeunes, des seniors et, de celles et ceux qui en sont le plus éloignés, en particulier par le handicap ou le chômage de longue durée. La feuille de route annoncée par le Premier ministre y répond globalement à travers la demande d'accélération des négociations de branche sur le pacte de responsabilité, la mise en œuvre d'un comité de suivi de l'utilisation du CICE mais aussi, vieille revendication de toutes les organisations syndicales, de l'ensemble des aides publiques aux entreprises, l'annonce d'un rendez-vous sur l'apprentissage avec, de surcroît un engagement accru de l'Education nationale, le déploiement de la « garantie jeunes », la perspective d'une négociation sur les chômeurs de longue durée et la tenue d'assises de l'investissement.

Ensuite, qu'une impulsion européenne soit donnée pour la croissance et l'emploi, revendication de la Confédération européenne des syndicats : le soutien de la France à cette réorientation de la politique européenne a été clairement manifesté par le Premier ministre.

Enfin que, face à la décentralisation et à la réforme de l'État, une vraie instance de dialogue sociale soit mise en place : la demande a été là encore intégrée dans la feuille de route.

Une feuille de route ne vaut pas réalisation. Aussi l'UNSA veillera-t-elle à la concrétisation de l'ensemble de ces mesures. Mais à ceux qui mettaient en doute l'utilité de la conférence sociale et donc du dialogue, une réponse a été clairement apportée.

L'insertion des travailleurs handicapés dans l'emploi

traitée en avant-première de la conférence sociale

En avant-première de la conférence sociale, la ministre en charge des Personnes handicapées, Ségolène Neuville, a réuni le 1er juillet les partenaires sociaux pour examiner les pistes et les mesures à développer pour améliorer l'insertion des travailleurs handicapés dans l'emploi.

Face au constat préoccupant où le taux de chômage des personnes en situation de handicap se situe autour de 22%, soit plus du double du taux de chômage global, l'UNSA estime qu'il faut aller au-delà de simples intentions et ne pas concevoir uniquement l'emploi des salariés handicapés au travers des dispositifs mis en place par les accords ou par le milieu protégé mais bien dans le cadre du droit commun.

L'analyse et les propositions de l'UNSA, portées par la secrétaire nationale, Martine Vignau, sont guidées par la nécessité d'identifier les ruptures afin de mieux construire les parcours professionnels et de vie. Davantage favorable aux mesures incitatives, l'UNSA considère qu'il faut traiter les sujets d'accompagnement, de formation, d'accès et de maintien dans l'emploi de façon concomitante afin d'impulser la dynamique indispensable pour réussir.

En matière d'accompagnement, c'est dès le plus jeune âge que l'enfant doit bénéficier d'un accompagnement adapté pour la globalité de ses temps de vie, dans et hors du temps scolaire en fonction de ses projets de vie et de scolarisation. Pour le jeune adulte, l'accompagnement doit se faire au long cours, il va au-delà de l'accès à l'emploi et il doit être pérennisé autant que de besoin.

Pour la formation, au moins trois axes sont à travailler :

- La formation des acteurs œuvrant dans le développement des politiques d'emploi des travailleurs handicapés: personnel du service public de l'emploi, du service public de l'orientation, personnel des ressources humaines tant dans le secteur privé que public, des managers, des élus des institutions représentatives des personnels...

- La formation des jeunes en situation de handicap en attente de formation et/ou exclus de tout dispositif : il s'agit principalement de ceux qui sont en contrat d'apprentissage, en alternance, en lycée professionnel ou en CFA, qui rencontrent d'importantes difficultés d'accès aux stages ou à l'emploi et se retrouvent souvent en rupture d'accompagnement.

L'UNSA demande l'ouverture d'un droit d'accès différé à une qualification professionnelle reconnue pour tous les jeunes en situation de handicap ayant connu une rupture dans le parcours. Ce droit différé devra s'accompagner d'une durée complémentaire de formation qui pourrait prendre la forme d'un abondement au niveau du compte personnel de formation.

- La formation des personnes handicapées, sujet majeur à traiter comme celui de l'accessibilité, de l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et la lutte contre la désinsertion professionnelle doit être construite dans le cadre du droit commun.

En ce qui concerne l'emploi et le maintien dans l'emploi, cela doit être pleinement inscrit dans la politique globale de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Par ailleurs, l'insertion socioprofessionnelle, le maintien dans l'emploi, le reclassement interne, la formation et promotion professionnelle des personnes handicapées nécessitent une sollicitation et participation accrue et systématique des services de santé au travail, l'implication et l'appui des représentants du personnel, des membres des CHSCT et des CE.

Les accords d'entreprises soumis à la négociation avec les partenaires sociaux sont des outils intéressants. Cependant, ils méritent d'être améliorés et ne sont pas exclusifs d'une discussion dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO). En effet, les accords ont avant tout pour objectif de remplir l'obligation d'emploi mais il convient de regarder dans le cadre de la NAO la qualité de l'emploi des travailleurs handicapés : CDI, CDD, temps partiel, déroulement de carrière, formation continue...

Résultats d'élections professionnelles

Rossmann SAS (68) : dans cette entreprise de la métallurgie, l'UNSA, seule liste en présence, remporte les 26 voix.

Polyclinique de Poitiers (86) : présente pour la première fois, l'UNSA arrive en seconde position avec 76 voix sur les 197 suffrages exprimés, soit 38,57%, derrière la CGT (49,23%). FO obtient (12,1%).

Ambition 2017 en Poitou Charentes

L'UR Poitou Charentes a tenu son bureau régional, vendredi 27 juin, au siège de l'UD de Charente. Des représentants des quatre départements du Poitou Charentes étaient présents pour faire le point sur l'actualité de la région, décider des prochaines actions et des formations à mettre en place au 4ème trimestre 2014.

Une part importante des débats a été consacrée à la mise en œuvre d'Ambition 2017. Toutes les initiatives des fédérations sont les bienvenues pour impulser une dynamique régionale. Celle de la FAT-Unsa de mettre en place des correspondants régionaux sera certainement très utile pour renforcer notre développement dans ce secteur. En Deux-Sèvres, toute l'UD, avec l'appui de militantes de la FESSAD-UNSA, s'est mobilisée pour envoyer près de 2.500 courriers aux assistantes maternelles du département afin de les inviter à une réunion d'information au siège de l'UD, qui a connu un certain succès et enregistré quelques adhésions. Dans ce département, comme dans la Vienne et les Charentes, c'est bien sûr la préparation des élections du 4 décembre dans la fonction publique qui concentre une grande part des énergies. Enfin, la réunion s'est clôturée par un point d'information sur le congrès de Montpellier et la fixation du congrès régional qui se tiendra le jeudi 5 février 2015.

Informations et contact : ur-poit@unsa.org

Conférence européenne sur l'emploi des jeunes

L'UNSA participera à la conférence sur l'emploi des jeunes intitulée "for quality measures on youth employment" (pour des emplois de qualité pour les jeunes), qui se tiendra à Turin du 9 au 11 juillet 2014.

Organisée par le comité des jeunes de la Confédération européenne des syndicats, cette conférence permettra d'aborder la mise en place de la garantie jeunesse en Europe mais aussi de discuter de la question des stages, de l'apprentissage et de la mobilité des jeunes en Europe.

A cette occasion, l'UNSA sera représentée par Émilie Trigo, conseillère nationale et Thomas Truffat, membre de la commission Europe de l'UNSA.

L'Union européenne doit changer radicalement d'orientation

L'UNSA prend acte de la décision du conseil européen des 26 et 27 juin dernier de proposer la candidature de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne. Cette proposition est conforme à l'esprit du Traité de Lisbonne selon lequel le Conseil européen doit tenir compte des élections au Parlement européen.

L'UNSA exprime son désaccord quant à la décision du Conseil européen d'approuver les recommandations par pays formulées par la Commission européenne qui viennent conclure le semestre européen. En effet, ces recommandations donnent encore la priorité à la stabilité financière et à l'assainissement budgétaire choisie par la Commission et les institutions européennes depuis des années. Pour la France, cela signifie de ramener le déficit à 3% du PIB en 2015 et d'atteindre 1,3% en 2017. Mais les efforts présentés par la France ne suffisent pas, il faut aller plus loin. La Commission cite pêle-mêle la réduction des dépenses publiques y compris par une redéfinition de la portée de l'action des pouvoirs publics, la réduction sensible de l'augmentation des dépenses de sécurité sociale en fixant des objectifs plus ambitieux dans le domaine des soins de santé, en limitant le coût des retraites, en rationalisant les allocations familiales et les aides au logement, la fixation d'un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales et la réduction des subventions allouées par l'État. La Commission laisse entendre que le niveau du salaire minimum en France est trop élevé car il permet un pouvoir d'achat parmi les plus élevés de l'Union européenne. Elle préconise d'éliminer les obstacles réglementaires à la croissance des entreprises notamment en revoyant les critères de taille dans le but d'éviter les effets de seuils, de simplifier les autorisations d'ouverture de points de vente. Elle insiste sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour combattre la rigidité du marché du travail et pour réformer le système d'allocations de chômage.

Le Conseil européen reconnaît que le chômage, notamment des jeunes, demeure à un niveau record inacceptable, que la pauvreté et l'exclusion sociale restent des sujets de préoccupation majeurs. Mais, il se contente de signaler la nécessité de mettre à profit les possibilités qu'offre le cadre budgétaire actuel de l'Union européenne pour concilier la discipline budgétaire et la nécessité de soutenir la croissance. Pour l'UNSA, le Conseil est loin de s'engager dans un grand plan d'investissement européen seul à même de relancer la croissance et de créer des emplois de qualité.

L'UNSA désapprouve le Conseil européen lorsqu'il se félicite des progrès accomplis dans le domaine de la réglementation affûtée et performante (le programme REFIT). En effet, sous couvert d'allègement de la charge réglementaire, la Commission européenne renonce à toute initiative réglementaire en matière sociale voire sape l'acquis social communautaire.

Enfin, le Conseil européen a approuvé le programme stratégique des principales priorités pour la durée du mandat de la prochaine Commission. Il retient cinq grandes priorités : une Union de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité ; une Union à même de donner à tous ses citoyens les moyens de réaliser leurs aspirations et d'assurer leur protection ; vers une Union de l'énergie dotée d'une politique en faveur du climat tournée vers l'avenir ; une Union de liberté, de la sécurité et de la justice ; l'Union, un acteur mondial de premier plan. L'UNSA partage ces priorités, mais reste extrêmement sceptique quant à leur réalisation sans un changement radical d'orientation de l'Union européenne et de la zone euro.

La démocratie européenne face à la finance : poursuivre et approfondir la réforme bancaire

Le 8 juillet 2014, les membres français de Finance Watch se sont réunis à Paris. Cette association a été créée en 2011 avec pour objectif l'instauration "d'une finance au service de la société", grâce à un système financier durable et au service de la société, qui favorise l'investissement plutôt que la spéculation. UNSA Banques Assurances en est un membre fondateur.

(Finance Watch a participé, en la personne d'Aline Farès, à la Huitième matinée de l'Économie de l'UNSA le 7 février 2013.)

Lors de cette réunion du 8 juillet il a été notamment rendu compte de la conférence-débat du 6 mai 2014 à Paris au cours de laquelle des membres de Finances Watch ont tracé les démarches pour :

- réformer la structure des banques au niveau européen afin d'éviter les risques systémiques (voir le compte rendu de la huitième matinée : <http://www.unsa.org/?Remettre-la-finance-au-service-de.html>),
- lutter contre les conflits d'intérêts,
- encadrer la titrisation,
- supprimer les paradis fiscaux,
- responsabiliser les dirigeants des banques.

Ce débat a rassemblé plusieurs centaines de participants. Le succès de ce type de manifestation montre l'intérêt du grand public pour des problèmes économiques pourtant complexes.

Il a également été débattu des priorités de l'association et de ses membres français, particulièrement sur l'évolution du système bancaire et sur sa réglementation.

Enfin, Aline Farès a présenté un outil ludique et pédagogique afin de mieux faire comprendre le fonctionnement des banques. Cet outil, construit autour d'un jeu de Poker, permet de montrer le rôle des banques dans la création monétaire et les risques systémiques qui peuvent en découler.

Syndicalisation, dialogue social et performances économiques

Le 9 juillet 2014 s'est réuni à Bercy le sixième séminaire Fourgeaud de l'année 2014. Ce séminaire qui porte le nom de son créateur dans les années soixante-dix, est organisé sous l'égide de la direction générale du Trésor. Il vise à mettre en lumière les interactions macroéconomiques des divers éléments de la politique économique.

Ce séminaire cherche à favoriser la réflexion sur les grandes questions économiques, notamment de politique économique, ainsi qu'à faire progresser les méthodes permettant d'analyser ces questions. Les thèmes abordés couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de la direction générale du Trésor et font l'objet d'exposés présentés tant par ses membres que par des spécialistes extérieurs. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Seminaire-Fourgeaud>

Lors de ce séminaire, deux présentations ont étudié le « Dialogue social et performance économique » et « les rentes des entreprises, pouvoir de négociation des travailleurs et prime de salaire liée à la syndicalisation ».

Les deux débats montrent qu'il y a une corrélation entre présence syndicale et augmentations salariales. L'avantage serait de 2 à 3% par rapport aux entreprises non syndicalisées. Cet avantage peut sembler limité mais il s'ajoute aux négociations par branches dont la couverture est très importante.

Ces travaux sur l'utilité des syndicats devraient, à notre sens, se poursuivre avec l'examen des conséquences des nouveaux droits résultants de la loi de juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et des négociations au niveau des CE sur l'utilisation du CICE.

Pendant les congés, UNSA Info interrompt sa parution

L'équipe nationale vous souhaite de bonnes vacances.

Vous retrouverez UNSA-Info après les congés d'été. Suivez l'actualité sur <http://www.unsa.org/>